

A2L ENERGIES

Société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros
Siège social : 204 rue de la Combe des Bérards
38450 SAINT-GEORGES-DE-COMMIERS
539 568 667 RCS GRENOBLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 3 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le trois avril,
A quatorze heures,

Monsieur Laurent ANCHLING,

Propriétaire de la totalité des 2 000 parts sociales de 10 euros composant le capital de la Société
A2L ENERGIES,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'Associé Unique décide de transférer le siège social du 204 rue de la Combe des Bérards, 38450 SAINT-GEORGES-DE-COMMIERS au 4 Boulevard des Frères Desaire 38170 SEYSSINET PARISSET à compter du 3 avril 2025 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 4 Boulevard des Frères Desaire 38170 SEYSSINET PARISSET."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Laurent ANCHLING

Signé numériquement par Nitro
Software Belgium NV - Nitro Sign
Premium pour le compte de Laurent
ANCHLING (+33622468909)
Date : 03/04/2025 17:01:50
Signé avec le mot de passe à usage
unique envoyé par SMS : 983955